

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-17-0733 du 19/09/2017**

Arrêté du 19 juillet 2017

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES  
DE CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/09/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES  
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Action  
et des Comptes Publics

**ARRÊTÉ**

portant affectation d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques de classe normale

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande des intéressés ;

**ARRÊTE :**



**Article premier** : les inspecteurs divisionnaires des Finances publiques de classe normale dont les noms suivent sont affectés dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	NOM	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
HÉLÈNE	TELLIEZ	182530	DRFIP DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD LILLE	DIRCOFI NORD LILLE EMPLOI ADMINISTRATIF	01/09/2017
JEAN-LUC	GAUTHEY	137926	DIRCOFI OUEST RENNES IDIV CN EXPERT	DIRCOFI NORD SAINT-LO EMPLOI ADMINISTRATIF	01/09/2017

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 19/07/2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756